



Le fil de la solidarité

Le journal semestriel de l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie



Edito

PAR ANNIE PASQUIER, PRESIDENTE

Depuis le 25 septembre dernier, le film *Au nom de la terre* est projeté en salle. A travers ce film, le réalisateur, Edouard Bergeon, raconte l'histoire de sa famille, et en particulier de son père, qui était agriculteur et fils d'agriculteur.

L'exploitation est transmise à Pierre. Même si les débuts marchent bien, la situation tend à se dégrader progressivement.

Edouard Bergeon nous permet de comprendre la mécanique du développement agricole à l'oeuvre, les pratiques qui enferment les paysans dans des certitudes de réussite en allant toujours plus avant dans l'investissement.

Plusieurs questions sont abordées dans ce film.

La qualité de l'alimentation produite dans ce système productiviste, la solitude de l'agriculteur malgré le fait qu'il a le soutien de sa famille.

Les agriculteurs se retrouvent seuls, abandonnés par la profession, et ils ne savent plus comment s'en sortir.

Certains demandent de l'aide mais malheureusement, d'autres, comme le personnage central du film, ne voient pas d'autres issues qu'une échappatoire irréversible.

Pourtant, l'association Solidarité Paysans existe et vient en aide à tout agriculteur qui en fait la demande, sans limite de durée et quelles que soient les difficultés.

Conscients de l'importance que peut avoir l'association pour aider les agriculteurs, Edouard Bergeon et Guillaume Canet ont choisi de mettre en avant Solidarité Paysans au cours de la promotion du film, et ont décidé de reverser 1 euro par place le dimanche 29 septembre!

Vous aussi, parlez de Solidarité Paysans autour de vous!

Au sommaire :

- EDITO.....	1
- VIE ASSOCIATIVE.....	2
- EVITER LA TAXATION D'OFFICE.....	3
- COMMENT S'ADAPTER AUX SECHERESSES.....	4

A noter dans vos agendas :

13 octobre : Projection au Cinéma Le Palace, Cherbourg, 20h30

14 octobre : Projection au Cinéma Le Basselin, Vire, 20h30

18 octobre : Projection au Cinéma Le Royal, Condé-sur-Noireau, 20h45

19 octobre : Projection au Cinéma Normandy, Thury-Harcourt, 20h45

19 octobre : Projection au Cinéma Le Cotentin, Pirou, 20h30

25 octobre : Projection au Cinéma Paradiso, Aunay-sur-Odon, 20h45

26 octobre : Projection au Cinéma Le Raxy, Saint-Pierre-sur-Dives, 20h

Vie associative

ASSEMBLEE GENERALE 2019

Solidarité Paysans Basse-Normandie a tenu son Assemblée Générale le 11 avril dernier, à Aunay-sur-Odon.

Le thème des **droits sociaux** a été abordé.

Nous remercions la MSA Côtes Normandes et la MSA Mayenne Orne Sarthe pour leurs interventions, ainsi que le Conseil Départemental du Calvados.

Dans la continuité de cette Assemblée Générale, une **formation sur le RSA** sera organisée prochainement par la MSA, à destination des bénévoles et salariées de l'association, afin que nous puissions mieux accompagner les agriculteurs dans l'accès aux droits sociaux.

Environ **1500**

Foyers agricoles de la Manche et du Calvados touchent le RSA et/ou la prime d'activité. Vous aussi, pensez à faire valoir vos droits.

Données MSA

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration accueille deux nouvelles administratrices : Marylène BAZIRE et Catherine FREMONT.

Annie PASQUIER, a été reconduite au poste de Présidente, Liliane QUETRON à celui de secrétaire, Didier BOUGUILLON à celui de trésorier et Olivier STOREZ à celui de référent salarié. Paul GARNIER devient vice-trésorier.



Assemblée Générale 2019



Liliane Quetron, Didier Bouguillon et Annie Pasquier



Au nom de la Terre, d'Edouard Bergeon, en salle depuis le 25/09



Notre présidente Annie Pasquier en charmante compagnie

JOURNEES D'ETE DU RESEAU SOLIDARITE PAYSANS

Le réseau Solidarité Paysans s'est réuni près de Saint Briec début juillet. Le thème de ces journées d'été était : "Le réseau Solidarité Paysans est-il un espace de résistance?"

Orchestrées à la perfection par l'association Solidarité Paysans Bretagne et la coordination nationale, ces journées ont été marquées par plusieurs temps forts.

Le film *Au nom de la Terre* a été présenté en avant première, en présence de son réalisateur Edouard Bergeon, soutien de longue date du réseau, de son producteur Christophe Rossignon, et de l'acteur Guillaume Canet, qui tient le rôle principal. L'équipe du film soutient activement le réseau Solidarité Paysans.

Le philosophe **Marc Crépon** a par la suite tenu une conférence captivante sur les violences sociales qui s'exercent contre les agriculteurs et l'importance du réseau Solidarité Paysans, parce qu'il travaille auprès des personnes concernées et se fait en même temps leur porte voix auprès des institutions.

Gilbert Julian de Provence Alpes Côtes d'Azur a également rendu compte du travail passionnant que la commission histoire du réseau réalise sur l'histoire de Solidarité Paysans.

Les danses bretonnes, crêpes et autres balades ont agrémenté ces journées. Merci aux organisateurs!

Vie associative

RAPPEL OPERATION BIOCOOP : ARRONDI L'EURO SUPERIEUR

Depuis mars 2019 et pour une durée d'un an, vous pourrez faire un don à l'association lors de votre passage en caisse dans votre magasin Biocoop, en arrondissant à l'euro supérieur le montant de vos achats.



EN 2019 : PRIX REGIONAL DE LA FONDATION DU CREDIT COOPERATIF

Cette année, l'association a remporté le prix régional de la Fondation Crédit Coopératif et a ainsi perçu la somme de 4500 euros. L'association est par ailleurs sélectionnée pour le prix national.



LA NORMANDIE REUNIE

La rentrée 2019 est marquée par la création de l'association Solidarité Paysans Eure et son adhésion à l'association **Solidarité Paysans Normandie!**

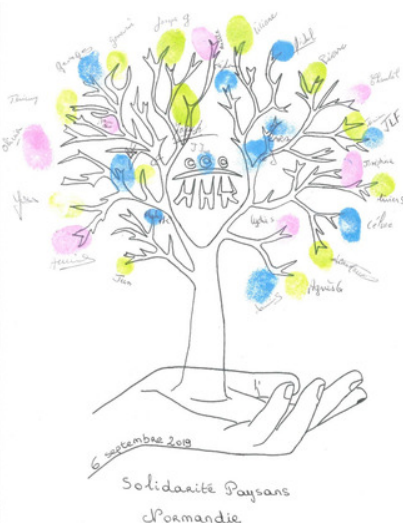
Pour fêter cela, Axelle Pilon-Vuillermet nous a rassemblés sur l'exploitation familiale à Marolles et elle a vu les choses en grand! Merci à elle!

Après une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration dans la chèvrerie familiale, nous avons pu apprécier les victuailles venant des quatre coins de Normandie, et discuter tous ensemble autour d'une superbe tablée.

La vocation de Solidarité Paysans Normandie est de donner une représentation régionale à Solidarité Paysans et d'organiser des formations.



Axelle, notre hôte du jour



Un joli souvenir de la journée conviviale



A table!

Pour rappel : éviter la taxation d'office

Cet encart concerne les entreprises qui ont un chiffre d'affaire supérieur à 82 200 euros.

Faute de pouvoir fournir vos revenus, vous risquez d'être taxés d'office par les organismes fiscaux et sociaux.

1) Concernant la **MSA**, vous serez taxé à hauteur d'un revenu estimé à 14 480 € sur lequel vous recevrez un appel de cotisation se situant autour de 6 000 € (à affiner si il y a en plus un conjoint collaborateur ou une aide familiale sur votre exploitation).

2) Concernant vos **impôts** sur le revenu, vous serez imposés en fonction de vos revenus antérieurs et de votre chiffre d'affaire. (Pour rappel, la taxation forfaitaire n'existe plus).

Cela aura donc des conséquences importantes sur votre trésorerie et les éventuelles aides sociales auxquelles vous pourriez peut-être avoir droit. L'idéal serait donc de pouvoir fournir une comptabilité si cela reste possible.

Dans tous les cas, dès que vous avez un courrier provenant de ces organismes, il est indispensable de prendre contact avec eux afin de leur faire part de vos difficultés. Il est absolument nécessaire de prévenir afin d'obtenir au moins des délais et aussi du conseil de leur part. Nous restons à votre disposition pour vous aider et éventuellement vous assister lors de vos rendez-vous.

Quelles marges de manoeuvre face aux sécheresses à répétition?

Nous remercions le CIVAM et plus particulièrement Clémentine Schmitt pour cet article.

En raison des sécheresses à répétition, les élevages visant l'autonomie alimentaire et l'économie des charges via le pâturage se retrouvent parfois fragilisés.

Les agriculteurs membres du réseau CIVAM cherchent donc depuis de nombreuses années à partager leurs astuces afin de faire face aux situations d'urgence mais aussi afin de mieux sécuriser leurs systèmes faces aux aléas climatiques.

Voici donc un petit florilège des solutions les plus fréquemment mises en œuvre :

- Gérer rigoureusement le pâturage pour éviter le surpâturage ou le gaspillage ;
- Anticiper en évaluant régulièrement les besoins fourragers du troupeau et les stocks disponibles ;
- Adapter ses prairies aux conditions séchantes en semant des espèces prairiales adaptées aux périodes sèches comme la fétuque élevée, le dactyle voire de la chicorée, mais qui demandent une adaptation au niveau de la gestion de l'herbe avec une pousse différente (des temps de retour plus courts, une alternance de la fauche et de la pâture etc.) ;
- Valoriser les prairies distantes des bâtiments d'élevage soit en amenant les vaches au loin soit en affourageant en vert (ce qui nécessite soit du temps de déplacement des vaches soit du matériel coûteux) ;
- Implantation de cultures résistantes à la sécheresse : sorgho à la place du maïs, implantation de luzerne... ;
- Production de cultures qui peuvent être récoltées en grains les bonnes années et ensilées les années de pénurie fourragère (un méteil) ;
- Planter des cultures intermédiaires qui peuvent être valorisées en fourrage (de l'avoine, du seigle et/ou du Ray-Grass avec du trèfle, des pois ou de la vesce), il faut trouver le mélange adapté en fonction du mode de valorisation prévu (pâturage ou récolte), des impératifs en termes de dates d'implantation et de récolte et du coût ;
- La diminution du chargement en réformant précocement et/ou en réduisant le nombre de génisses de renouvellement ;
- Rationner quitte à diminuer la production laitière ;
- Planter des haies fourragères et des arbres dans les prairies pour protéger l'herbe et les animaux de la chaleur et pour avoir un complément d'alimentation pour les animaux au besoin ;
- Planter des prairies sous couvert de céréales ou de méteil pour éviter les difficultés d'implantation liées à la sécheresse et réduire le temps de sortie de la parcelle du cycle de pâturage ou d'exploitation ;

Dans certains contextes, l'achat de fourrage à l'extérieur est plus intéressant que la mise en place d'une de ces solutions donc pour pouvoir prendre une décision, la réalisation d'un petit budget partiel peut être un outil utile :

POUR	CONTRE
<u>Produits en plus</u> : par exemple, réformes, ventes de génisses.	<u>Produits en moins</u> : par exemple, lait ou cultures vendues en moins.
<u>Charges en moins</u> : par exemple, achats de fourrage, de pailles, de concentrés.	<u>Charges en plus</u> : par exemple, implantation et récolte du méteil, de la culture intermédiaire, ou autre.

Toutes ces pistes ont des avantages et inconvénients, à vous de trouver celles qui sont les mieux adaptées à votre contexte et **n'hésitez pas à rejoindre le groupe CIVAM le plus proche de chez vous pour échanger avec d'autres agriculteurs sur les stratégies de chacun.**

Contact : 02.31.68.80.58 - julie.chapdelaine@civam.org - <http://civambassenormandie.org/>

Articles rédigés par le comité de rédaction :

Marylène Bazire, Didier Bouguillon, Jean-Luc Fouyer, Michel Mérienne, Annie Pasquier, Joseph Guilbert, Joséphine Serra

L'action de Solidarité Paysans Basse-Normandie est financée par les Conseils Départementaux de la Manche, du Calvados et de l'Orne, la MSA Côtes Normandes et la MSA Mayenne Orne Sarthe, l'ARS, le Fonds de Développement de la Vie Associative, la Fondation du Crédit Coopératif et de nombreuses communes et communautés de communes.

